



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES interne / CAER

Section : Documentation

Session 2020

Rapport de jury présenté par : Didier VIN-DATICHE

Président du jury

Sommaire

<i>Sommaire</i>	2
Avant-propos	3
Textes officiels	4
L'épreuve d'admission.....	6
Présentation générale de l'épreuve	6
Remarques sur le fond.....	7
Remarques sur la forme	7
Note de synthèse	8
Définition de la note de synthèse.....	8
Structure de la note de synthèse	9
Note de synthèse 2020 : éléments de correction	10
Organiser et rédiger la note	13
Constats et conseils du jury	14
Réflexion personnelle	16
Définition de l'épreuve.....	16
Structure de la réflexion personnelle	17
Réflexion personnelle 2020 : éléments de correction.....	18
Constats et conseils du jury	20
Analyse documentaire et référence bibliographique	21
Définition de l'épreuve.....	21
Maîtrise des techniques documentaires	21
Référence bibliographique 2020 : éléments de correction	24
Constats et conseils du jury	24
Conclusion.....	26
Annexe – Statistiques du concours 2020.....	27

Avant-propos

Les lecteurs de ce rapport connaissent bien les conditions sanitaires générales dans lesquelles le CAPES interne et le CAER de documentation se sont déroulés en 2020 : si l'épreuve écrite s'est normalement tenue fin janvier, en revanche, les épreuves orales, initialement programmées en avril, ont dû être annulées.

Le directoire 2020 remercie tous les acteurs de ce concours, à commencer par les membres du jury, pour leur esprit de compréhension et leur faculté d'adaptation aux conditions changeantes de déroulement des épreuves mais aussi de la tenue des délibérations, qualités grâce auxquelles un recrutement de qualité a été maintenu.

L'épreuve écrite d'admission (dont la double correction était dématérialisée) est restée cette année aussi sélective que les années antérieures. Le dossier documentaire soumis à l'analyse des candidats rassemblait cinq textes portant sur le thème des médias, du traitement et de l'usage de l'information.

C'est un sujet sans réelle surprise qui a été proposé : pour autant, il requerrait une vision claire du métier et des missions afférentes. Le jury était donc en droit d'attendre une réflexion étayée, nourrie à la fois par des références, des connaissances et la pratique professionnelle.

On ne peut qu'insister sur la nécessaire préparation aux différentes épreuves. Cette préparation relève à la fois de la mise à jour des connaissances propres au métier et à son exercice, du suivi de l'actualité professionnelle et des débats en cours mais également de l'entraînement aux épreuves spécifiques.

Le CAPES interne – CAER de documentation est un concours difficile, qui nécessite une préparation sérieuse et méthodique. Au-delà des classiques préparations associant conférences et épreuves blanches, les candidats doivent s'attacher à des lectures régulières tant en sciences de l'information qu'en sciences de l'éducation, associant les incontournables textes de référence avec une bonne connaissance de l'actualité.

Didier VIN-DATICHE,
Inspecteur général de l'éducation nationale, Président de jury

Textes officiels

La note de service n° 2010-255 du 31-12-2010 précise que :

« La réglementation en vigueur ne prévoit pas de programme pour les sections : documentation, éducation musicale et chant choral et langues vivantes étrangères. [...] »

L'arrêté du 28 décembre 2009 (NOR: MENH0931286A) précise les sections et modalités d'organisation des concours du CAPES, et en particulier du CAPES interne de documentation.

- Épreuve d'admissibilité

A partir d'un dossier thématique de trois à cinq documents concernant les finalités et l'organisation du système éducatif, les sciences de l'éducation et les sciences de l'information et de la communication, il est demandé aux candidats : de rédiger une note de synthèse présentant l'ensemble de ces documents et en dégagant la problématique ; de développer, dans un cadre précisé par le texte de l'épreuve, une réflexion personnelle, prenant en compte les missions du professeur documentaliste, sur la ou les questions soulevées ; d'élaborer pour un ou deux de ces documents :

- la référence bibliographique, en suivant le format préétabli donné par le sujet et en respectant les normes en vigueur ;
- des éléments d'analyse (résumé indicatif, mots-clés).

Durée de l'épreuve : cinq heures ; coefficient 1.

- Épreuve d'admission

Épreuve professionnelle : cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier élaboré par le candidat. L'exposé porte sur un sujet proposé par le jury à partir du dossier.

Le dossier, dactylographié, ne doit pas comporter plus de dix pages et comprend deux parties.

La première partie, qui ne doit pas excéder deux pages, retrace les étapes du parcours professionnel du candidat et souligne les responsabilités qu'il a exercées dans l'éducation nationale et, éventuellement, en dehors de celle-ci.

La seconde partie, limitée à huit pages, comporte l'analyse :

- des activités pédagogiques, intégrant des pratiques documentaires, que le candidat a conduites ou observées, notamment en centre de documentation et d'information et en bibliothèque-centre documentaire,
- des initiatives qu'il a pu prendre, tout particulièrement dans le domaine des sciences et des technologies de l'information et de la communication.

Cette seconde partie comporte également les lignes directrices du projet de l'un des établissements concernés par les activités rapportées et fait apparaître l'implication du professeur documentaliste dans le projet (une page maximum).

Le dossier doit ainsi mettre en perspective la motivation du candidat pour la fonction sollicitée et les enseignements qu'il a retirés de ses diverses expériences. Le dossier lui-même ne donne pas lieu à notation. Seule la prestation orale est notée.

Le sujet élaboré par le jury invite le candidat à une réflexion sur son expérience ou ses observations et à des propositions d'action dans un contexte donné.

L'entretien porte dans un premier temps sur le sujet qui a donné lieu à l'exposé. Il s'élargit ensuite aux différents domaines de l'activité professionnelle du professeur documentaliste.

L'exposé et l'entretien doivent permettre au jury d'apprécier les connaissances et savoir-faire du candidat dans la fonction sollicitée, sa culture professionnelle et générale, la qualité de sa réflexion, ses capacités d'argumentation, ainsi que son aptitude à l'écoute et à la communication.

Durée de la préparation : une heure.

Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : quinze minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient 2.

L'épreuve d'admission

Le présent rapport associe des informations pérennes liées à la nature des épreuves de ce concours, des éléments plus spécifiques rattachés au sujet de la session 2020 et aux éléments recueillis par le jury. Malheureusement nombre de ces éléments restent similaires à ceux des années précédentes, comme si les *Rapports du jury* précédents n'avaient pas été lus par les impétrants. Les propositions qui suivent ont un triple objectif : guider les correcteurs dans la diversité des copies, accompagner les formateurs et apporter aux candidats des conseils structurants pour leur préparation. A noter que les problématiques et les plans proposés sont des exemples, non des modèles. D'autres approches peuvent être justifiées si elles sont en accord avec le sujet.

Présentation générale de l'épreuve

Le candidat doit connaître précisément l'arrêté qui définit l'épreuve écrite d'admissibilité au CAPES interne - CAER de documentation. Celle-ci comprend trois parties de nature différente (note de synthèse, réflexion personnelle, référence bibliographique et analyse) qui permettent au jury de mesurer les aptitudes du candidat à comprendre, analyser et synthétiser des documents, à traiter des informations et à réfléchir aux enjeux et aux spécificités du métier de professeur documentaliste.

Cette épreuve permet également d'évaluer des compétences professionnelles fondamentales : le candidat doit faire référence à ses connaissances scientifiques et culturelles dans le domaine éducatif, pédagogique et dans le champ des sciences de l'information et de la communication, plus particulièrement dans celui de la documentation. Son expérience sur le terrain, alliée à ses connaissances et à une solide culture numérique, lui permet d'élaborer une réflexion de bon niveau sur le métier.

La sélectivité d'un concours appelle une préparation active aux épreuves, tant sur la forme que sur le fond. Le jury attend un véritable engagement dans la réflexion et une distance intellectuelle permettant de dégager une solide analyse de fond.

Afin de comprendre et d'apprécier les documents qui lui sont fournis, le candidat doit s'appuyer sur sa culture générale, avoir une connaissance actualisée du contexte scolaire et des grands débats portant sur le sujet mais aussi des connaissances maîtrisées en sciences de l'information et de la communication.

Une vision claire de la spécificité du rôle du professeur documentaliste, liée à sa culture du système éducatif et des sciences de l'information, doit lui permettre de proposer une analyse distanciée des pratiques professionnelles. Dans cette optique, **le candidat doit centrer sa réflexion sur le sujet et ne pas s'arrêter à une description d'activités couvrant l'ensemble des champs de la profession.**

Le candidat doit maîtriser les techniques de lecture et d'analyse documentaire pour pouvoir en restituer l'essentiel sans déformer le contenu. Pour bien se préparer, il y a lieu de se former à la méthodologie de chaque exercice, puis de s'entraîner à réaliser, dans les temps, l'ensemble de l'épreuve, sans négliger aucune partie.

Le dossier 2020 s'intitulait « Informer et S'informer ». Les épreuves de note de synthèse et de réflexion personnelle étaient complémentaires. L'une faisait appel à des connaissances culturelles et scientifiques sur les médias, leur rôle, leur fonctionnement, leur économie, les pratiques des lecteurs, auditeurs, téléspectateurs... L'autre nécessitait de connaître le positionnement du

professeur documentaliste en matière d'éducation aux médias et à l'information (EMI), et de politique documentaire. En particulier comment ce professionnel prend en compte l'évolution du monde médiatique pour la formation des élèves et la gestion du fonds documentaire.

A titre purement indicatif, pour la session 2020, les différents exercices ont été notés sur : 9 points pour la réflexion personnelle ; 7 points pour la note de synthèse ; 4 points pour le bordereau de références bibliographiques et d'analyse, avec une part équivalente accordée au résumé et aux mots clés. Ces indications peuvent aider les candidats à mieux gérer leur temps d'épreuve.

Comme toujours, les meilleures copies ont pour constante de satisfaire pleinement aux attentes des trois exercices, **à la fois sur le fond et sur la forme.**

Remarques sur le fond

Deux des trois parties de l'épreuve exigent la maîtrise dans l'écriture de textes différents, construits sur une structure identique (introduction, développement, conclusion) et répondant à une même attente : la formulation claire de problématiques déterminant la qualité de la note de synthèse et de la réflexion personnelle. Il est indispensable que le candidat s'entraîne à cet exercice : il ne s'agit pas d'offrir au correcteur une surabondance de questions ni de confondre la problématique avec l'annonce d'un plan ou la reprise du sujet. Comme son nom l'indique, la problématique doit mettre en évidence un problème, sous la forme d'un questionnement, d'une contradiction, d'un paradoxe. Les différentes parties des travaux demandés doivent montrer la progression dans l'argumentation du candidat vers une conclusion répondant à la problématique posée.

Le bordereau de références bibliographiques et d'analyse doit prouver l'approche professionnelle du candidat en montrant sa maîtrise des techniques documentaires de base : références bibliographiques, condensation et indexation. Cette partie de l'épreuve est souvent négligée par les candidats alors qu'avec un minimum d'entraînement, elle nécessite le jour de l'épreuve peu de temps. Par exemple pour chaque texte lu dans le cadre de la préparation au concours, le candidat peut extraire de manière très rapide les références du document et effectuer un résumé indicatif. Cet exercice systématique est par ailleurs efficace pour mémoriser les idées développées par un auteur.

Remarques sur la forme

De nombreux candidats commencent leur travail par la note de synthèse, même s'il n'y a là aucune obligation. Le jury n'attend pas d'ordre dans la présentation des exercices : ceux-ci, en revanche, doivent être nettement identifiés et séparés les uns des autres en indiquant l'intitulé de l'exercice au-dessus de chaque partie. Toutefois, les signes graphiques particuliers entre les exercices, qui pourraient être interprétés comme les marqueurs d'un candidat souhaitant se faire reconnaître, ne sont pas tolérés.

La note de synthèse et la réflexion personnelle sont des exercices qui nécessitent un soin particulier de composition, de rédaction et de développement. Les candidats ne doivent pas y inclure d'énumérations sous forme de tirets, ni de titres ou de sous-titres. La rédaction doit se faire sous forme de paragraphes reliés entre eux par un fil conducteur et par des liens logiques. Il est recommandé de sauter des lignes entre les différentes parties du développement de façon à faire apparaître l'introduction, le développement et la conclusion.

Une mention particulière doit être faite sur l'importance de la présentation : une copie soignée est un atout indiscutable. Il est inadmissible de rendre une copie comportant de grossières ratures ou écrite de façon illisible. L'écriture et l'encre utilisées doivent permettre une bonne lisibilité. On ne saurait trop conseiller aux candidats d'utiliser les brouillons mis à disposition, de vérifier le bon

fonctionnement de leurs stylos, de prévoir une règle pour souligner (les titres notamment), de limiter les renvois avec astérisques ou flèches, les mots rajoutés en marge, *etc.*

Enfin, la maîtrise et le respect des règles élémentaires de l'orthographe et de la syntaxe s'imposent. Le jury apprécie l'utilisation d'un vocabulaire clair et précis, évitant les familiarités, les abréviations, le jargon ou les formules malheureuses. Un style approximatif ou proche du langage oral est à proscrire. Les sigles doivent être développés la première fois qu'ils sont utilisés, puis indiqués entre parenthèses. Ensuite, ils peuvent être employés tels quels.

Un temps important consacré à la relecture et à la correction est indispensable en fin d'épreuve.

Note de synthèse

Définition de la note de synthèse

La note de synthèse est un écrit technique qui consiste à rendre compte, par un raisonnement construit et ordonné, du traitement d'un thème ou d'une question dans plusieurs documents réunis dans un dossier dont le titre représente déjà, en soi, une synthèse. Ces documents sont donnés dans un ordre aléatoire.

En contexte professionnel, la note de synthèse, permet au commanditaire de s'appropriier un dossier sans en avoir lu l'intégralité. Le rédacteur se place donc du point de vue de l'utilisateur, en allant rapidement à l'essentiel.

L'approche doit être neutre : le candidat n'a pas à juger les faits ou les données qui lui sont proposés, ni leur mise en forme, encore moins à s'exprimer à la première personne. Il doit présenter cette note sous l'angle d'une problématique qu'il a lui-même retenue, et organiser de manière structurée, les éléments d'information contenus dans le dossier. La note de synthèse est toute entière centrée sur les textes contenus dans celui-ci. Il convient donc de ne pas citer d'auteurs ou faire référence à des données non présentes dans le dossier. Par ailleurs, les citations empruntées aux textes doivent être rares, courtes, pertinentes et situées de façon claire, avec utilisation des guillemets.

La note de synthèse repose sur des techniques documentaires précises : le classement et les résumés. Classifier revient, à détecter et à organiser les informations portant sur un même sujet. Ainsi des informations qui apparaissent comme isolées, peuvent être regroupées sous une même étiquette. Quant à la technique du résumé informatif, elle vise à dégager les éléments essentiels d'un document tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Cette étape est indispensable pour comprendre les documents et dégager leurs points communs et leurs singularités.

La note de synthèse est comme son nom l'indique courte et synthétique. Elle compte trois pages *maxima*.

Structure de la note de synthèse

Une note de synthèse comporte obligatoirement trois parties : une introduction, un développement et une conclusion.

- Introduction

La phrase de présentation place l'objet d'étude dans un contexte général permettant de mettre en évidence la spécificité du sujet traité. Elle doit être brève. Il s'agit d'entrer très vite dans le sujet.

Elle commente la composition du dossier, occasion pour caractériser les textes qui le composent. Cette caractérisation succincte ne consiste pas à en faire la description bibliographique qui, en principe, précède la note de synthèse. Caractériser les documents consiste à souligner les traits qui donnent à ces documents leur importance dans ce dossier : homogénéité ou hétérogénéité des textes, statut des auteurs ou des éditeurs, dates des textes, lecteurs ciblés...

Problématique : pris dans un sens épistémologique, ce concept signifie l'art ou la science de poser les problèmes. C'est bien dire l'une des spécificités : savoir expliciter ce qui pose problème et pourquoi ? La problématique est l'élément moteur de la note de synthèse et doit être très clairement exprimée. Si la problématique reste floue, est hors-sujet ou non donnée, le texte est très mal engagé. L'écrit n'est alors qu'une énumération de faits, voire une succession de résumés.

Le relevé d'une problématique dépend beaucoup des connaissances acquises et de la culture professionnelle du candidat. La problématique exprimée par les textes composant le dossier est forcément le reflet de débats qui agitent une profession. Ces débats, le candidat les a rencontrés dans sa préparation. Il a ainsi eu l'occasion de croiser les problématiques actuelles sur lesquelles réfléchissent ses pairs, déjà en activité, et qui en font part dans leurs écrits.

La problématique choisie conditionne la lecture des textes et les informations retenues pour le développement de la note de synthèse. Son absence est souvent l'indice d'un manque de culture professionnelle. Rappelons que la problématique n'est pas nécessairement le lieu où le candidat donne les définitions des termes qui la constituent (ce qui alourdirait l'introduction). Ces termes peuvent être définis au fur et à mesure qu'ils apparaissent dans le développement.

Notons également que la problématique de la note de synthèse doit se distinguer nettement de la problématique de la réflexion personnelle : la première s'attache à une présentation raisonnée des documents proposés. Elle est obligatoirement issue des textes constituant le dossier. La seconde pose le cadre de la réflexion sur la thématique du sujet proposé. Elle est issue des savoirs et savoir-faire du candidat. Cette distinction bien comprise aide à valoriser le caractère complémentaire – et non redondant – des deux exercices.

Plan : il faut clairement établir le cheminement du développement à suivre en donnant les grands axes qui permettront de classer les informations dans le corps de la note de façon claire et cohérente. Toutefois, énoncer un plan ne consiste pas à décrire seulement une structure : « Dans une première partie, dans une deuxième partie... ».

Il convient d'explicitier les raisons qui motivent cet ordonnancement. Une note de synthèse est une construction. Celle-ci peut être différente suivant les besoins, les attentes. Elle mérite donc d'être expliquée. Énoncer un plan, c'est dire pourquoi il semble opportun de commencer par ce qui est la première partie. Est-ce logique ou judicieux de commencer par-là ? Aurait-on pu agencer autrement la note et comment ?

- Développement

Le corps de la note est construit selon le plan annoncé. Le développement a pour finalité de revenir sur la problématique retenue, présentée dans l'introduction. Il prouve l'art de penser du candidat et son aptitude à produire un texte strictement structuré et rigoureusement argumenté.

Ce développement reprend les idées, les arguments, les informations essentielles développées dans les documents, en rapport avec la problématique.

Quelle que soit son opinion personnelle, le rédacteur doit être capable de dégager l'apport singulier et les points forts de chacun des documents, de mettre en évidence les perspectives les plus originales, de signaler les divergences, voire les oppositions. La problématique d'une note de synthèse doit fédérer les textes autour d'un thème commun qui facilitera leur articulation et leur mise en relations.

Tous les documents doivent être cités au moins une fois et leurs indications dans la note clairement données (numéros attribués aux documents placés entre parenthèses, par exemple).

- Conclusion

La conclusion doit établir un bilan. La problématique annoncée dans l'introduction soulève un questionnement. La conclusion apporte des éléments de réponse en récapitulant brièvement le cheminement de pensée et, en particulier, les conclusions intermédiaires décrites dans le développement. Elle élargit également le sujet traité en indiquant quels éclairages complémentaires pourraient lui être apportés.

Il est important de rappeler qu'une conclusion se rédige en faisant écho à l'introduction, aux questions y ont été posées. Elle est le lieu pour faire un bilan, pour donner de l'espace en suggérant d'autres voies de développement. Ainsi introduction et conclusion sont intimement solidaires. L'introduction va du plus générique au plus spécifique. La conclusion suit le mouvement inverse.

Note de synthèse 2020 : éléments de correction

Le dossier rassemblait cinq textes portant sur les médias, le traitement et les usages de l'information. Les documents sont récents, voire très récents, publiés entre 2014 et 2018. Le dossier met le focus sur une approche actuelle des médias et de l'information.

1. Contenu du dossier

Les documents sont rapidement présentés de la manière suivante : précision de la **nature du texte**, **éléments bibliographique**, précisions sur le(s) **auteur(s)**, **problématique principale** et **idées intéressantes** pour la note de synthèse.

La nature du texte et les éléments bibliographiques sont des points d'appui permettant de présenter le document lors de sa première citation dans le corps de la note.

Document 1 : entretien publié dans un magazine en ligne

Auteurs :

- Intervieweurs : Philippe Raynaud et Isabelle Didier

- Interviewé : Claude Loupy, cofondateur d'une société spécialisée dans le traitement automatisé de contenus informationnels.

Entretien publié dans *La Revue des médias* éditée par l'INA, le 09 février 2018 et mis à jour le 12 mars 2019.

- Les traitements automatisés sur les contenus informationnels se multiplient : des articles sont générés automatiquement présentant de fortes similarités avec ceux écrits par un humain, en termes de qualité. Ils intègrent suffisamment de diversité éviter une production de textes identiques, ils prennent en compte les cultures propres à chaque pays.
- Les avantages : créer du contenu pour des événements où la plus value humaine est faible et pour lesquels mobiliser une personne s'avère peu rentable (intérêt économique), alléger le travail journalistique pour le recentrer sur l'analyse, l'investigation ou encore le recoupement (intérêt intellectuel), élargir la couverture médiatique et la visibilité d'une information, améliorer le référencement (intérêt communicationnel). De plus, cette forme de production peut être étendue à d'autres contenus informationnels (marketing, publicité, culture...).
- Les enjeux : l'évolution du travail journalistique et de la place du journaliste, la complémentarité homme-machine dans l'écriture de contenus informationnels.

Document 2 : étude d'usages

Auteur : Médiamétrie, société mesurant les audiences des médias français tous supports confondus et réalisant des études marketing mais également des enquêtes d'usage.

Extraits de la synthèse de l'étude portant sur *Les jeunes et l'information*, réalisée en juillet 2018.
http://www.culture.gouv.fr/content/download/193360/2076559/version/1/file/DGM_IC_Synthese_Les%20jeunes%20et%20l%27information.pdf

- Pour 71 % des jeunes, les réseaux sociaux sont le premier moyen d'information. Ils privilégient Internet puis la télévision. La presse arrive en dernière position.
- Les jeunes s'intéressent à une diversité de thématiques avec quelques unes qui émergent comme l'actualité internationale, les sujets de société.
- Globalement, les jeunes consultent en ligne les médias d'information dits « classiques », mais en passant par la médiation des réseaux sociaux et des moteurs de recherche. Pour 32 % il n'y a pas d'accès direct au site source. Ils dépensent peu pour s'informer.
- Rapport émotionnel et ludique à l'information avec des partages et des commentaires, prédilection pour les formats courts (posts, tweet, brèves) et l'image, pour les *l'infotainment* (autrement dit information-divertissement) notamment sur le Web.

Document 3 : article d'actualité dans revue scientifique

Auteur : Françoise Laugée, Ingénieur d'études – Institut de recherche et d'études de communication (IREC) – Université Paris 2

« Le journalisme de solutions », paru dans la rubrique « Repères et tendances » de *La revue européenne des médias et du numérique*, n°32, automne 2014. <https://la-rem.eu/2015/02/le-journalisme-de-solutions/>

- Le journalisme ne sert plus seulement à informer mais à proposer des solutions avec le « journalisme de solutions » : résoudre des problèmes, proposer des réponses...
- L'idée est également de faciliter l'engagement des individus et d'aller à l'encontre d'un journalisme reportant uniquement des mauvaises nouvelles, des faits divers.
- Approche constructive de l'information qui semble trouver écho auprès des citoyens qui la partagent davantage et semblent plus optimistes.

Document 4 : article d'actualité
Auteur : Anna Topaloff, journaliste

« Journalisme : l'irrésistible ascension du contenu publicitaire » paru dans TéléObs, le 29 juin 2017 et mis à jour le 02 juillet 2017.

<https://teleobs.nouvelobs.com/actualites/20170629.OBS1395/journalisme-l-irresistible-ascension-du-contenu-publicitaire.html>

- La publicité est une source essentielle du financement de l'information. Ce qui a donné naissance à de nouveaux formats informationnels : le *brand content* (ou le fait de raconter une histoire pour valoriser une marque), le *native advertising* ou la publi-information réalisée en partenariat avec la marque, le *brand publishing* (quand l'activité de publication des marques est assurée par les titres de presse).
- Plusieurs sites en ligne, notamment dans le domaine de l'*infotainment*, à destination des 15-34 ans, sont basent leur modèle économique sur ce type de contenus, pour lesquels il devient difficile de distinguer la promotion du contenu informationnel.
- Mais cela devient aussi une activité à part entière pour les médias traditionnels et une source de revenus, séparation de plus en plus floue entre les rédacteurs de contenus publicitaires et les journalistes, chacun pouvant tour à tour assurer les deux rôles.
- Ce mode de fonctionnement apparaît comme la marque de fabrique d'une nouvelle génération de journalistes, de médias et par conséquent de contenu informationnel.

Document 5 : article dans revue scientifique

Auteurs :

Inna Lyubareva, Maître de conférences en économie - Institut Mines-Télécom (IMT) Atlantique
Fabrice Rochelandet, Professeur en sciences de l'information et de la communication - Université Sorbonne nouvelle – Paris 3

Les auteurs font partie d'un projet de recherche de l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) portant sur le pluralisme de l'information en ligne.

« Modèles économiques, usages et pluralisme de l'information en ligne » paru dans *Réseaux*, vol.205, n°5 en 2017.

- Le débat sur le pluralisme et la qualité de l'information se renouvelle avec une nouvelle forme de concentration économique. Les plateformes numériques transnationales sont devenues des opérateurs incontournables entre l'information et l'utilisateur. Ce faisant elles ont acquis un pouvoir de marché considérable qui soulève différents enjeux.
- Les inconvénients : le modèle économique est fondé sur la publicité, la collecte de données et la gratuité du service. La filière traditionnelle est fragilisée financièrement (chute des revenus publicitaires). L'intermédiation des plateformes réduit la diversité de l'information, des opinions alternatives, participe au renforcement des « bulles de filtres » mais aussi à une baisse de la qualité de l'information et une sélection de l'information *a posteriori*.
- Les intérêts : un plus grand accès des individus à l'espace public à la fois pour consulter des contenus mais également en produire, une plus grande diversité d'acteurs produisant de l'information.
- L'enjeu : produire et donner accès à une information de qualité sans diminuer sa richesse et la diversité des acteurs qui en sont à l'origine.

Organiser et rédiger la note

Ce premier recensement permet de faire émerger des points clés trouvant écho dans plusieurs textes. Ils se rapportent à la situation actuelle de l'information tant au niveau de l'accès que de la production, principalement dans le digital, en lien avec les outils et les traitements numériques. Ils soulignent notamment :

- l'évolution des pratiques journalistiques : automatisation de certaines activités (robot-journalisme, recommandation, diffusion), explosion des contenus publicitaires (*brand content, publishing, native advertising*), développement du journalisme de solution (DOC1, DOC3, DOC4) ;
- la montée en puissance des infomédiaires, plateformes numériques (réseaux sociaux, PF de contenus, agrégateurs), interfaces entre le média traditionnel et les usagers, avec des usagers qui s'informent via le filtre des plateformes, des agrégateurs, sans nécessairement se référer au média source (DOC2, DOC5) ;
- une nouvelle manière de s'informer, particulièrement chez les 15-34 ans, mêlant l'information, le divertissement, la publicité (DOC2, DOC4)
- la participation accrue des individus à la circulation et à la valorisation de l'information sur ces mêmes plateformes (DOC2, DOC4, DOC5) ;
- avec des conséquences : décontextualisation, perte des repères éditoriaux, bulle de filtre, sélection a posteriori, circulation virale d'informations, modification du travail journalistique (DOC1, DOC3, DOC4) ;
- des réflexions, des défis : transfert possible du gain financier lié à l'automatisation vers la qualité et l'investigation, développement de nouveaux modèles informationnels garantissant la diffusion large d'une information de qualité (DOC1, DOC5).

A la suite de cette rapide analyse, différentes problématiques sont envisageables. Quelques exemples non exhaustifs :

- En quoi les modalités numériques de production et de diffusion de l'information ont-elles une incidence sur la qualité de l'information ?
- Médias et informations numériques : quelles évolutions pour les pratiques professionnelles des acteurs de la filière ?
- Médias et informations numériques : est-il possible de bien s'informer aujourd'hui ?
- Dans quelle mesure l'infomédiation des plateformes du Web bouleverse les pratiques des professionnels et des usagers ?

Un exemple de plan est proposé ci-dessous pour la problématique suivante :

Dans quelle mesure l'infomédiation des plateformes du Web bouleverse les pratiques des professionnels et des usagers ?

1. L'information numérique : un paysage informationnel transformé
 - 1.1 Le poids croissant des traitements automatiques et algorithmiques dans la production et l'accès à l'information (DOC1, DOC5)
 - 1.2 Et le rôle incontournable des infomédiaires : réseaux sociaux et moteur de recherche (DOC1, DOC2, DOC5)
 - 1.3 Déséquilibrent les modèles éditoriaux et économiques des acteurs traditionnels (DOC1, DOC4, DOC5)
2. Dans ce contexte professionnels et usagers modifient leurs pratiques
 - 2.1 Des modifications marquées par une rupture générationnelle dans la manière de consommer l'information (DOC2, DOC4)

2.2 mais aussi de la produire (DOC1, DOC3, DOC4)

2.3 Et un enjeu majeur : la circulation d'une information plurielle, positive et de qualité (DOC1, DOC3, DOC5)

L'introduction contextualise la thématique du dossier. Il faut profiter de cet espace pour apporter quelques connaissances personnelles et montrer sa capacité à exercer une veille sur les sujets qui intéressent le métier de professeur documentaliste. Le candidat pouvait faire appel à des exemples récents soulignant la place prise par les plateformes numériques comme source d'information¹ avec la viralité de contenus émanant de médias alternatifs², les dérives possible comme l'affaire *Cambridge analytica*, etc. L'introduction présente ensuite les textes rapidement sans les caractériser sur le plan documentaire de manière précise puisque celle-ci peut se faire (et doit se faire) de manière détaillée lors de la première citation du document dans le développement. Enfin, elle pose de manière claire la problématique, énonce et justifie le plan.

La conclusion peut être courte. Elle doit répondre à la problématique en rappelant les points clés de la synthèse : la transformation de la manière de produire et d'accéder à l'information d'actualité, avec des conséquences sur l'accès à l'information des plus jeunes et sur les pratiques journalistiques (frontière floue entre publicité, divertissement, information, recherche de solutions à la fois techniques et intellectuelle pour produire une information de qualité...). En fin de conclusion, le candidat peut faire un lien vers la réflexion personnelle en introduisant l'intérêt d'une éducation aux médias et à l'information sur ces questions.

Constats et conseils du jury

- Généralités

L'épreuve étant composée de trois exercices distincts, savoir ce qui fait la spécificité de chacun des écrits est essentiel. Trop de candidats se présentent au concours sans avoir compris la spécificité de la note de synthèse par rapport à d'autres types d'écrits. Pour la session 2020, comme pour les précédentes, de trop nombreuses copies ne respectent pas la forme attendue de l'exercice en réduisant la note de synthèse à une suite de résumés, à une dissertation ou à un commentaire des textes composant le dossier. Ce qui révèle une incapacité à la synthèse, qualité pourtant indispensable au professeur documentaliste.

Il convient donc de se préparer à cette épreuve non seulement en vue de comprendre l'originalité de la note de synthèse mais aussi, en s'entraînant pour parvenir à l'écrire rapidement et de façon pertinente. La synthèse exige une lecture rapide et une prise de notes efficace. L'entraînement à différentes formes de lecture, dont la lecture rapide avec annotations et prélèvements d'information est un atout, permettant d'optimiser le temps de lecture le jour J. La qualité de rédaction peut être améliorée en se formant aux outils d'articulation et à la progression de texte. Enfin le jour de l'épreuve, un brouillon bien organisé, sous forme de tableau permettant de relever les différences et les similitudes des différents documents facilitera la vue d'ensemble et la mise en discussion des arguments de chacun.

A noter qu'il existe de nombreux ouvrages ou sites qui proposent des préparations à la note de synthèse et qui prodiguent des conseils pertinents.

¹https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2016/06/15/les-reseaux-sociaux-prennent-une-place-croissante-dans-l-acces-a-l-information_4950771_3236.html

²https://www.liberation.fr/futurs/2017/03/12/facebook-un-mois-dans-la-machine-a-infos_1555220

- Importance de la culture professionnelle

Le candidat, dans la préparation du concours, doit lire un maximum de textes scientifiques et professionnels car la problématique contenue dans les pages du dossier est nécessairement une problématique connue et débattue par la profession.

Par ailleurs, connaître les sources et les auteurs permet de lire de façon plus pertinente les textes retenus dans le dossier. Ainsi, le candidat devrait être en mesure de caractériser précisément le type de textes contenus dans le dossier. Il convient donc de se préparer à cette épreuve en effectuant la lecture régulière et approfondie (une veille ne suffit pas) des documents de base du professionnel de l'information (revues professionnelles et scientifiques, sites institutionnels et professionnels).

- Soigner le contenu des différentes parties de la note

Introduction : les candidats apportent trop peu d'attention à l'introduction, qui conditionne pourtant la réussite de l'ensemble de l'exercice. Elle est soit lacunaire, soit absente, soit trop longue (documents décrits de manière très détaillée). Pour créer l'introduction, il importe de s'aider du titre du dossier et des titres des textes qui le composent. Cela permet d'aller directement à l'essentiel et de contextualiser le dossier. Cette étape est d'ailleurs souvent oubliée ou très vague avec des formules du type « de tous temps, l'homme ».

Dans une note de synthèse, les points qui caractérisent les textes doivent être pris ensemble comme le spécifie le terme même de synthèse (mettre ensemble). Si le jury pointe positivement dans un grand nombre de copies la présence d'une **problématique**, celle-ci manque souvent de perspective. Trop générale ou à l'inverse très restrictive, elle ne permet pas d'aborder correctement les enjeux et les notions du dossier. De plus, l'annonce du plan manque parfois ou ne se distingue pas clairement de la problématique. Or c'est un élément indispensable de l'introduction qui indique au lecteur comment va s'organiser la note.

Le jury a apprécié les éléments suivants qui permettent une lecture fluide du propos, sans ambiguïté : une contextualisation du sujet, une présentation succincte et caractérisée de l'ensemble des textes, une problématique claire et concise, et non un ensemble de questions, une annonce de plan, suivie dans le développement, d'une clarification des enjeux.

Développement : encore trop souvent, les documents sont juxtaposés sans que le candidat cherche à appuyer son analyse sur leur mise en relation. De ce fait, beaucoup peinent à proposer une démarche analytique et logique. Les candidats doivent faire dialoguer les documents entre eux, et montrer qu'ils ont repéré les relations (divergentes ou convergentes) qui existent entre les différents points de vue exprimés dans le dossier. Certains candidats confondent synthèse et dissertation, d'autres apportent des idées personnelles ou des références extérieures aux textes.

Le développement ne répond pas toujours à la problématique et le développement au plan annoncé (quand il l'est). De plus, les plans ne sont que partiellement respectés. De fait, le développement doit être équilibré et les parties du plan facilement distinguées. Chaque partie présente un axe thématique argumenté, croisant plusieurs documents. Elle doit être cohérente et se suffire à elle-même tout en servant d'élément de réponse à la problématique choisie. L'utilisation de connecteurs logiques est bienvenue, et facilite la compréhension du cheminement intellectuel de la note.

Il est nécessaire de convoquer toutes les idées présentes dans les textes du dossier, et à l'inverse, de ne pas exprimer d'idées qui n'y figurent pas. Il n'est pas conseillé de sur-valoriser un texte par rapport aux autres, le document 5 notamment. Ce n'est pas parce qu'il est l'objet du résumé dans la

suite de l'épreuve que son importance est supérieure à celle des autres dans la note. Enfin, il faut proscrire toute interprétation personnelle, jugement de valeur, et toute introduction d'autres idées, aussi pertinentes soient elles. Les documents ne sont pas des prétextes pour servir un propos qui s'éloigne du sujet. Le rejet ou l'absence d'un document doit être justifié sinon il est sanctionné.

Sur la forme, il n'est pas utile de rappeler systématiquement titre et auteur des documents sauf lors de leur première citation. Eviter les formulations du type « l'auteur du document X nous dit que », et énoncer directement l'argument en indiquant sa référence entre parenthèses. Cela permet de construire la réflexion sur les idées des textes et non sur les textes eux-mêmes. Il est important de ne pas oublier de préciser entre parenthèse le numéro des documents cités ou évoqués.

Exemples : l'accès à l'information se fait de plus en plus chez les plus jeunes via les réseaux sociaux (doc. 2) ou, nombreux sont les journaux qui cherchent à améliorer la qualité de l'information en trouvant des solutions nouvelles et alternatives (doc.3, doc.5).

Conclusion : le jury est unanime pour déplorer l'absence de réelle conclusion. Il est regrettable qu'elle soit régulièrement hâtivement rédigée et oubliée de proposer une ouverture. Elle ne propose souvent, quand elle existe, que des généralités. Les candidats se contentent au mieux de faire le point par rapport à la problématique, ce qui est bien sûr indispensable mais non suffisant.

Les membres du jury conseillent aux candidats de s'entraîner à rédiger dans le même temps, introduction et conclusion afin de comprendre leur complémentarité mais aussi afin de ne plus se laisser déborder par le temps en bâclant ou en oubliant cette partie importante du travail.

Réflexion personnelle

Définition de l'épreuve

La réflexion personnelle s'apparente au genre de la dissertation en proposant, sur un sujet donné, des connaissances organisées selon une problématique et un plan cohérents. C'est aussi une démonstration pour poser, selon un raisonnement logique, une conclusion.

Les copies sont réussies lorsque le candidat propose une réelle réflexion personnelle sur la question posée. Il est invité à exprimer un jugement argumenté – le sien – sur la problématique retenue. Pour cela, il doit s'appuyer sur les connaissances théoriques acquises au cours de la préparation au concours. Le candidat doit, en effet, faire appel à des auteurs qui se sont exprimés sur le sujet donné, cités pour prouver sa démonstration ou, au contraire la contredire. Par ailleurs, étant donné qu'il s'agit d'un CAPES interne, le candidat doit utiliser ses acquis professionnels. Toutefois, s'appuyer sur des expériences de terrain ne doit pas le conduire à établir un catalogue de séquences pédagogiques. Il s'agit également de préserver l'anonymat en évitant l'appel à des expériences trop personnalisées.

Le candidat doit oser s'exprimer. La demande est claire : il s'agit d'avoir une réflexion personnelle sur le sujet proposé. Quel est votre avis ? Que pensez-vous ? Et comment défendez-vous votre réponse ? Il ne doit pas craindre de s'engager dès lors que ses propos sont étayés. A cet égard, le jury exprime sa totale objectivité dans les argumentations apportées par le candidat pour défendre tel ou tel point de vue, à condition, bien évidemment, que ces derniers n'entrent pas en contradiction avec la déontologie professionnelle et le comportement civique.

L'utilisation du pronom « je » est autorisée dans la réflexion personnelle. Il indique l'engagement du candidat. Cependant, son usage ne doit pas être excessif. Il doit être réservé à la mise en évidence d'une implication pertinente dans le métier. C'est essentiellement cela qu'attend le jury.

Structure de la réflexion personnelle

La réflexion personnelle comporte trois parties : introduction, développement et conclusion.

L'introduction contextualise le sujet en prenant appui de préférence sur l'actualité générale ou professionnelle. Comme pour la note de synthèse, le candidat veillera à éviter les débuts stéréotypés comme « dans le contexte de la société de l'information », « à l'heure du numérique », « la circulaire de mission », etc. Elle présente ensuite la problématique et le plan.

Le **développement** prend appui sur les connaissances du candidat (et non sur les documents du dossier même s'il n'est pas interdit d'y faire référence). Il est construit de manière progressive, étayée et argumentée, et respecte le plan annoncé en introduction.

La **conclusion** répond aux mêmes règles que pour la note de synthèse mais doit particulièrement insister sur l'importance du rôle du professeur documentaliste, sa complémentarité avec d'autres acteurs présents, comme lui, sur le terrain de l'éducation. Il doit savoir où commence et où s'achève sa responsabilité dans la division du travail qui les réunit et l'écrire sans ambiguïté.

Enfin, insistons sur deux points essentiels : la problématique et la nécessité d'une culture professionnelle.

- La problématique

La problématique proposée dans la réflexion personnelle est libre, indice de la richesse professionnelle du candidat. Elle l'engage car elle lui permet de se positionner par rapport au sujet. Elle doit être clairement explicitée, démontrée dans le corps de la réflexion. Son exposé est également l'occasion de préciser le sens des termes qui la composent.

- La culture professionnelle

La réflexion doit être une démonstration libre où le vocabulaire est juste, défini de façon stricte quand c'est nécessaire. Elle est l'occasion de débattre des différents points de vue théoriques et pratiques sur la question que soulève le sujet. Le candidat doit prouver qu'il a le recul critique nécessaire et l'honnêteté intellectuelle pour examiner des arguments qui pourraient aller à l'encontre de ses propres idées. Il doit montrer qu'il ne les ignore pas, ce qui assure ses convictions et prises de position.

Davantage que pour la note de synthèse, le candidat doit faire appel à sa culture professionnelle et générale pour étayer sa démonstration. Il peut ainsi évoquer des événements qui marquent ou ont marqué la profession, des manifestations (colloques, journées d'études, etc.), des institutions (éditeurs, organes de documentation ou bibliothèques, etc.) et surtout des auteurs.

Certains auteurs sont incontournables car ils ont posé leur empreinte sur les sciences de l'information, ou sur le sujet précis abordé dans la réflexion personnelle du candidat. Les membres du jury s'attendent à les retrouver dans les copies. Pour les auteurs moins connus, le candidat doit s'efforcer d'apporter un maximum d'informations bibliographiques permettant à son lecteur d'identifier les textes auxquels il fait appel comme le titre du document, par exemple. Les références doivent être précises, claires et justes à la fois sur le système éducatif et dans le champ des sciences de l'information et de la communication. Le candidat peut également faire appel à des disciplines proches (sociologie, psychologie, sciences de l'éducation) et à des exemples issus du terrain.

Il est recommandé de s'appuyer sur des expériences professionnelles. Cependant, il faut absolument éviter la dérive vers l'anecdotique ou le « récit de vie au CDI », fréquemment trouvée dans les copies. L'appel à l'expérience professionnelle entraîne trop souvent le candidat à transformer sa réflexion personnelle en un simple catalogue d'activités menées au CDI, ou une compilation d'exemples possibles, parfois sans lien évident avec le sujet. Les exemples doivent être contextualisés par rapport à la problématique posée mais ne sont pas nécessairement généralisable. Le bien-fondé des choix doit être démontré. A défaut de ces analyses, le candidat s'expose au risque de l'énumération d'actions interchangeable, dont le poids argumentatif est inexistant.

Réflexion personnelle 2020 : éléments de correction

Cette partie s'est encore avérée décevante malgré une thématique largement traitée par la profession. Les copies avec une réflexion construite, faisant état de connaissances explicites et d'une culture professionnelle sur le sujet sont trop rares. Plusieurs donnent l'impression de venir avec un contenu déjà établi qu'ils tentent maladroitement de faire correspondre au sujet proposé.

Le candidat devait montrer ses connaissances sur l'évolution des médias à la fois sur le plan de l'économie, des techniques et des usages, comme attendu par le sujet qui portait sur les « transformations des médias d'information ». Il devait également positionner ces éléments dans le cadre institutionnel du professeur documentaliste en proposant une approche cohérente et globale s'appuyant sur la politique documentaire et l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Des problématiques, un exemple de plan non détaillé et des pistes bibliographiques sont proposées ci-après.

Différentes problématiques pouvaient être traitées comme :

- Comment le professeur documentaliste peut-il accompagner les élèves à mieux appréhender le monde médiatique dans lequel ils évoluent ?
- Comment le professeur documentaliste peut-il prendre en compte dans ses pratiques professionnelles l'environnement informationnel de l'élève ?
- **Comment la politique documentaire coordonnée par le professeur documentaliste peut-elle prendre en compte les transformations des médias et de l'information ?**

Exemple de plan synthétique pour cette dernière :

Positionner l'approche du sujet dans le cadre de la politique documentaire permettait d'aborder l'ensemble des missions du professeur documentaliste au CDI, en lien avec la communauté éducative.

1. Les jeunes et le paysage médiatique dans lequel ils évoluent

La première partie a pour but de contextualiser le sujet. Elle permet de décrire l'univers informationnel dans lequel enseignants et élèves évoluent et de poser les enjeux sociaux et éducatifs posés par le sujet.

1.1 Qui fabrique l'information et comment parvient-elle aux individus ?

Des éléments pouvaient être repris du dossier proposé mais devaient largement être complété par les connaissances personnelles. Le candidat pouvait notamment faire référence au récent dossier du Clemi proposé lors de la semaine de la presse 2018 intitulé « D'où vient l'info ? », aux ouvrages de Rémy Rieffel, Xavier Greffe et Nathalie Sonnac sur l'évolution des contenus informationnels dans le contexte numérique, avec ses caractéristiques économiques. Sur ce point pouvaient également être convoqués les textes de Marc Bassoni et Alexandre Joux ou encore Mykos Smyrnaiois et Franck Rebillard.

1.2 Dans ce contexte, comment les élèves s'informent-ils ?

1.3 Le cadre général peut tout d'abord être présenté (Jenkins, Mercier, Médiamétrie³) et ensuite davantage centré sur les pratiques en contexte scolaire (Cordier, Baron).

³<https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communique-de-presse/Les-jeunes-et-l-information-une-etude-du-ministere-de-la-Culture-vient-eclairer-les-comportements-des-jeunes-en-matiere-d-acces-a-l-information>

2. Le professeur documentaliste à l'écoute de ces transformations

Cette deuxième partie s'appuie sur les missions du professeur documentaliste comme « enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias » et comme « maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition » (circulaire 2017).

2.1 Prendre en compte les pratiques informationnelles des élèves dans le choix des ressources documentaires mises à disposition

Il ne faut pas négliger le fait que le professeur documentaliste soit un gestionnaire de l'information. La pertinence du fonds documentaire au regard des besoins éducatifs est le premier acte pédagogique soulignant l'intérêt du CDI pour le travail scolaire et la culture générale. La grande diversité des médias doit donc être présente et valorisée (Salaün), des réflexions conduites en bibliothèque peuvent alimenter la réflexion (Barron, Calenge).

2.2 Participer pleinement à l'éducation aux médias et à l'information en coordination avec les autres enseignants

La circulaire de mission pose clairement le rôle du professeur documentaliste en matière d'EMI. La référence aux textes officiels et aux travaux conduits sur sa mise en œuvre en documentation doivent soutenir la réflexion. Le site mutualiste *Doc pour Docs* propose une page actualisée « EMI et professeur documentaliste dans les nouveaux programmes »⁴ avec de nombreuses ressources permettant de développer la question.

• Pistes bibliographiques non exhaustives

- Bassoni, Marc et Joux, Alexandre. *Economie des médias*. Armand Colin. 2014
- Baron, George-Louis (anim.). « Enseignement info-documentaire et pratiques informationnelles des élèves : mieux connaître leurs pratiques personnelles pour mieux les former » : Table ronde, 9^e congrès des enseignants de l'APDEN. 2012. https://www.canal-u.tv/video/fadben_federation_des_enseignants_documentalistes_de_l_education_nationale/enseignement_info_documentaire_et_pratiques_informationnelles_des_eleves_mieux_connaître_leurs_pratiques_personnelles_pour_mieux_les_former.9907. Page consultée le 24/08/2020
- Barron, Géraldine et Pauline Le Goff-Janton (dir.). *Intégrer des ressources numériques dans les collections*. Presses de l'Enssib. 2014
- Bousquet, Aline, et al. *Education aux médias et à l'information : Comprendre, critiquer, créer dans le monde numérique*. Génération5. 2014
- Calenge, Bertrand. *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*. Ed. du Cercle de la librairie. 2009
- Cordier, Anne. *Cultures de l'information : carnet de recherche*. 2020. <https://cultinfo.hypotheses.org/category/cheminer/pratiques-informationnelles-juveniles>. Page consultée le 24/08/2020
- Greffe, Xavier et Sonnac, Nathalie. *Culture web. Création, contenus, économie numérique*. Dalloz. 2008
- Jenkins, Henry, Ito, Mizuko et boyd, danah. *Culture participative*. C&F éditions. 2017
- Maurer, Alexandre et Weiss, Denis. « Parcours Education aux médias et à l'information ». 2020. <http://emi.re>. Page consultée le 24/08/2020
- Mercier, Arnaud, Ouakrat, Alan et Pignard-Cheynel, Nathalie. « Facebook pour s'informer ? Actualité et usages de la plateforme par les jeunes ». 19/06/2019. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02157099/document>. Page consultée le 24/08/2020

⁴<https://www.docpourdocs.fr/spip.php?breve985>

- Rebillard, Franck et Smyrnaio, Nikos. « Quelle "plateformisation" de l'information ? Collusion socioéconomique et dilution éditoriale entre les entreprises médiatiques et les infomédiaires de l'internet ». *Tic&société*. 2019, vol. 13, n° 1-2, p. 247-293
- Rieffel, Rémy. *Révolution numérique, révolution culturelle*. Gallimard. 2014
- Salaün, Jean-Michel et Habert, Benoit. *Architecture de l'information*. De Boeck. 2015

Constats et conseils du jury

- S'engager et argumenter

Cet exercice est souvent le moins maîtrisé par les candidats alors qu'il permet au jury d'évaluer la potentialité professionnelle, la motivation, la curiosité et l'engagement professionnel des candidats que l'on doit pouvoir imaginer en situation professionnelle dans les prochains mois. Il est parfois à peine ébauché, souvent incomplet ou se résume à une liste de tâches. Les bonnes copies réussissent à exposer clairement une vision du métier, à faire des choix professionnels explicites et cohérents.

La réflexion doit s'appuyer sur des connaissances théoriques en SIC, en pédagogie, sur l'actualité éducative, professionnelle et culturelle. Les termes et expressions doivent être définis, de manière précise et correcte en prenant appui sur des références explicites : médias, médias numériques, traitements automatisés, pratiques informationnelles, *etc.* De fait les appuis théoriques et les références bibliographiques apportent une plus-value, mais leurs citations, les notions et concepts qu'ils développent, doivent être utilisés à bon escient pour illustrer un point de vue et développer un argumentaire. Les citations superficielles, passe-partout ou erronées, les enchaînements de citations sans explication, desservent les candidats.

Le jury souligne également l'importance de se référer aux textes réglementaires en vigueur. Les candidats doivent avoir des connaissances actualisées sur les réformes en cours du système éducatif. Ils sont invités à s'intéresser à l'histoire de la profession et à l'épistémologie de la discipline, et à consulter régulièrement la presse professionnelle et les sites de mutualisation. Il est également conseillé de visiter différents CDI, dans des établissements de typologie différente (collège, lycée, sans oublier le lycée professionnel).

- Se positionner professionnellement

La plupart des développements ne permettent pas de situer les candidats comme futurs professeurs documentalistes. Très souvent, également, une perception équilibrée des compétences et des aptitudes de ce dernier est absente. Trop peu de candidats expriment un engagement en lien avec les missions et les attentes institutionnelles. Le rôle du professeur documentaliste dans l'établissement est rarement appréhendé dans une démarche collective au service d'objectifs communs.

De nombreuses copies listent des actions mais n'en montrent pas la cohérence sur le plan pédagogique : qu'apprennent les élèves à travers les actions présentées et pourquoi ? Le professeur documentaliste n'est pas un animateur de centre de ressources. Il est attendu du futur enseignant qu'il place les apprentissages des élèves au centre de sa pratique : l'activité des élèves et les apprentissages informationnels doivent être explicitement resitués dans le cadre d'un travail en collaboration avec la communauté pédagogique et/ou éducative. Cette collaboration ne peut pas être considérée comme une relation-client dans laquelle le professeur documentaliste serait simple pourvoyeur de ressources aussi pertinentes soient-elles. Enfin, l'évaluation de l'action de la démarche et/ou des apprentissages est rarement évoquée. Cela questionne la réelle motivation des candidats et leur connaissance des objectifs pédagogiques de ce métier.

A noter que toutes les constatations qui précèdent, sont réitérées par le jury chaque année !

Analyse documentaire et référence bibliographique

Définition de l'épreuve

Le candidat doit : élaborer la référence bibliographique d'un document proposé dans l'intitulé du sujet ; pratiquer l'indexation ; rédiger un résumé indicatif dont le nombre de mots est précisé dans le libellé du sujet (ne pas confondre résumé informatif et résumé indicatif).

Ces exercices correspondent aux étapes successives du traitement bibliographique et intellectuel du document : l'élaboration de la référence se fait dans le respect des normes en vigueur ; l'analyse intellectuelle du contenu aboutit à la production d'un résumé et au choix de mots-clés.

Un bordereau de saisie est fourni pour l'épreuve. Il n'y a pas à s'en écarter, faute de quoi l'exercice n'est pas pris en compte. Ce format est établi en application des normes en vigueur. Pour le candidat, il est donc indispensable d'en prendre connaissance lors de sa préparation et de bien en maîtriser l'utilisation par un entraînement régulier.

Maîtrise des techniques documentaires

Cet exercice occupe une place importante dans l'évaluation finale. Il permet au jury de mesurer la maîtrise des techniques documentaires que doit posséder le futur professeur documentaliste afin d'alimenter, en signalant efficacement les ressources, une base de données. Il favorise ainsi une recherche fiable pour l'utilisateur. Le jury cherche à savoir si le candidat est capable d'établir une référence bibliographique, un résumé de type indicatif et pratiquer l'indexation, savoirs et savoir-faire fondamentaux du travail du documentaliste. Cette épreuve, qui nécessite de la rigueur et de la précision, témoigne de la professionnalisation du candidat.

Or, le jury constate que nombre de bordereaux documentaires fournis sont incomplets reflétant ainsi une méconnaissance des bases du métier du professionnel de l'information ou une indifférence sur les pratiques professionnelles, sans rapport avec la « noblesse » intellectuelle d'une note de synthèse ou d'une réflexion personnelle. Les techniques documentaires semblent appartenir au détail, à l'anecdotique, ne méritant donc pas une attention soutenue.

Dans un concours qui doit discriminer et où chaque point compte, il convient d'être très attentif à cet aspect. De plus, si le candidat maîtrise bien ces techniques, l'épreuve peut être effectuée en très peu de temps. En conséquence, il n'y a pas lieu de la négliger.

- Références bibliographiques

Savoir établir une référence bibliographique fait partie de la compréhension par le candidat de ce savoir-faire. En effet, les éléments retenus pour la description matérielle du document concerné sont ceux qui lui donnent sa fiabilité : nom de l'auteur, date, éditeur... Par ailleurs, comprendre l'importance de la normalisation et la respecter, c'est montrer que l'on a compris que le professeur documentaliste est appelé à travailler en réseau, à communiquer.

Les références bibliographiques s'appuient sur la norme ISO690 de 2010 (dont une révision est en cours d'élaboration)⁵ intitulée : *Information et documentation - Principes directeurs pour la rédaction des références bibliographiques et des citations des ressources d'information*.

La norme appelle notamment à : distinguer le type de document à référencer (partie de monographie, article de périodique...) ; repérer les éléments propres à chaque type de document (titre, nom du ou des auteurs, éditeur...) ; renseigner les zones de façon normalisée. Le candidat doit sélectionner les zones à renseigner, et uniquement celles imposées par la norme, en fonction du type de document, et les faire suivre de leur contenu.

La référence bibliographique comporte trop souvent des erreurs liées au manque de préparation technique. Les éléments retenus ne sont parfois pas pertinents. A l'inverse, des éléments sont retenus qui ne méritent pas de l'être si l'on respecte les données normatives. La méconnaissance, voire l'ignorance totale des normes, entraînent une confusion entre différents champs : titre du document et titre du document hôte ; mention d'édition et éditeur ; inversion nom et prénom des auteurs ; confusions entre « support papier » et « périodique » ou entre « site web » et « en ligne ». Le manque de rigueur dans la saisie des références, les erreurs de caractérisation des documents révèlent également un manque d'expérience des modalités de fonctionnement des bases de données. Ce qui ne peut être qu'un écueil pour tout futur professeur documentaliste dans ses pratiques professionnelles de gestion et d'enseignement de la recherche documentaire.

- L'indexation

L'indexation consiste à extraire les mots clés qui caractérisent le contenu informatif d'un document. Cet exercice permet d'évaluer les capacités du candidat à traduire l'information globale du document avec des termes qui respectent les règles de l'indexation dans leur sélection comme dans leur écriture. Réfléchir à la pertinence des mots clés, c'est aussi sélectionner ceux qui décriront le document au mieux et avec le plus d'économie. Objets de la mémoire documentaire créée, ils permettent de retrouver sans détour les documents répondant, lors d'une recherche documentaire, aux besoins en information de l'utilisateur final.

Les mots clés doivent impérativement être indiqués dans le champ du bordereau prévu à cet effet. La forme canonique doit être retenue : par convention, le masculin singulier sauf lorsque la forme initiale est au féminin et/ou au pluriel.

Les mots clés retenus présentent plusieurs défauts, parmi les plus récurrents :

- retenir des verbes, des adjectifs, des phrases...
- d'autres mots clés respectent les normes d'écriture mais ne sont pas pertinents pour traduire le contenu informatif du texte concerné.
- le candidat doit favoriser la pré-coordination car l'uniterme choisi peut être porteur d'ambiguïté. Le terme de « culture » perd toute ambiguïté s'il est pré-coordonné avec le terme « scientifique » ou « générale ».

Cela démontre que le candidat n'a aucune formation aux techniques documentaires alors qu'il passe un concours en documentation !

En l'absence de directive, le candidat est invité à classer les mots clés par ordre alphabétique. De même, c'est à lui de définir le nombre de mots clés à retenir en évitant la sur ou dans la sous-indexation.

⁵ https://fr.wikipedia.org/wiki/ISO_690

- Le résumé

Le résumé est un exercice de condensation. Indicatif, il vise à désigner au lecteur les thèmes, questions et problèmes traités dans le document, sans entrer dans le détail de leur développement qui ferait, lui, l'objet d'un résumé informatif. Signalant, « indiquant » les catégories générales abordées par le texte, il permet au lecteur de décider si oui ou non le texte répond à ses besoins. « Il s'apparente à une table des matières »⁶ ou à un sommaire rédigé. Il ne doit donc pas comprendre de données formelles qui ont leur place dans les champs relatifs à la description bibliographique. On ne doit donc pas y trouver la date du document, le statut ou l'affiliation de l'auteur ni même son nom, la nature du document, etc.

Le résumé doit rendre compte de l'ensemble des indications données dans le document correspondant souvent au découpage du texte, marqué par des paragraphes sous-titrés. Il ne donne pas d'information de contenu. Il schématise cette information. Ainsi, le résumé indicatif « indique » que le texte comporte une typologie ou une définition mais ne les donne pas. La lecture du texte primaire dépend entièrement de la décision de l'utilisateur du résumé. Ce résumé doit utiliser des termes précis, choisis, issus du vocabulaire technique du domaine concerné. Le candidat doit éviter les mots vides de sens, la pléthore.

En fin de résumé, le candidat doit mentionner le nombre de mots utilisés sans chercher à tromper le jury en indiquant un nombre de mot erroné ; celui-ci doit être compris dans la fourchette indiquée (nombre de mots plus ou moins 10%). A noter que le résumé n'est pas corrigé si le nombre de mots ne se situe pas dans la fourchette.

Les règles de comptage des mots sont rappelées dans le dossier fourni aux candidats :

Les chiffres :

- Une date : 2020 = un mot
- Un pourcentage : 50 % = deux mots

Les sigles : CSP = un mot (il est recommandé de n'utiliser que les sigles connus dans l'éducation nationale).

Les articles, même élidés = un mot (« d' », « l' », *etc.*).

Attention à la valeur du trait d'union : on compte un mot lorsqu'il y a unité sémantique. Exemple : sino-soviétique = un mot. Dans les autres cas, on compte tous les mots. Exemple : au-dessus = deux mots.

⁶ *Vocabulaire de la documentation*. Paris : ADBS Editions, 2004

Référence bibliographique 2020 : éléments de correction

La référence demandée était celle du document 5, article scientifique issu de la revue *Réseaux*. Ci-dessous, les entrées du bordereau qu'il fallait obligatoirement renseigner.

Auteur : Lyubareva, Inna / Rochelandet, Fabrice

Titre : « Modèles économiques, usages et pluralisme de l'information en ligne. Les nouveaux enjeux du pluralisme à l'ère des plateformes numériques »

Titre du périodique : *Réseaux*

Type de support : Périodique

Numéro du périodique : vol.205, n°5

Date de publication : 2017

Collation : pp. 10-16 ou [7 p.]

Mots clés envisageables : média en ligne / pluralisme / plateforme (numérique) / concentration économique / information / économie des médias / économie de l'information / économie des données / qualité de l'information / pratiques informationnelles / bulle de filtre / audience / infomédiation / intermédiation /

→ Forme des mots clés : substantif, masculin (féminin si c'est la forme courante), singulier, forme courante et reconnue d'une expression. Par exemple, « pratiques informationnelles » au pluriel est plus couramment utilisé en Sciences de l'information pour désigner l'ensemble des pratiques liées à l'information.

→ Présentation des mots clés : un séparateur doit être présent entre chaque mot clé, point virgule ou slash plus particulièrement.

Proposition de résumé indicatif : 87 mots (80 mots +/- 10%)

Les plateformes numériques transnationales, opérateurs incontournables entre l'information et l'utilisateur, ont acquis un pouvoir de marché considérable qui fragilise financièrement les médias traditionnels. Elles contribuent au renforcement des bulles de filtre et à une moindre diversité de l'information. *A contrario*, elles permettent à une diversité d'acteurs de produire et diffuser des informations dans l'espace public sans barrière. Ces circulations massives, de qualité inégale, représentent un défi pour les médias : trouver des modalités de régulation, tout en proposant une information riche et plurielle.

→ Les idées principales du texte doivent apparaître, dans l'ordre de présentation. Ni l'auteur ni le texte ne doivent être présentés. Le candidat ne doit pas oublier qu'une recherche dans un catalogue documentaire porte tant sur le titre et les mots clés que sur chaque terme du résumé.

→ Le nombre de mots **doit être indiqué et juste**. Indiquer un nombre de mots erroné, lorsque celui-ci est inférieur ou supérieur à l'attendu +/- 10%, est à éviter et pourrait laisser penser à une tentative de flouer le jury.

Constats et conseils du jury

La maîtrise des techniques documentaires n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Elle ne doit pas être négligée même si elle pourrait apparaître à certains comme désuète.

En effet, cet exercice montre par un renseignement non pertinent d'un champ de la notice que certains candidats - ayant parfois convenablement réussi les deux premiers exercices - confondent

des notions fort utiles dans une approche critique de l'information. Par exemple, la confusion entre le support et l'unité documentaire.

L'exercice d'indexation est révélateur des capacités d'analyse et de synthèse. Beaucoup de copies présentent une sous-indexation. Les mots clés doivent couvrir l'ensemble des éléments clés du contenu du document.

La technique du résumé est assez bien maîtrisée par certains mais encore de nombreux candidats présentent le texte plus qu'ils ne le résument, proposent des contractions de texte, des juxtapositions de phrases écrites souvent en style télégraphique (à proscrire absolument), ou ne rendent compte que d'une partie du texte. D'autres enfin écrivent des résumés informatifs et témoignent ainsi de leur ignorance des objectifs et de l'intérêt, pour l'utilisateur final, du résumé indicatif comme outil d'aide à la décision.

Il est important que les candidats prennent connaissance des règles relatives à cette partie. Les respecter démontre une capacité de rigueur et d'objectivité, fondamentale dans une bonne gestion de l'information.

Conclusion

Malgré les conditions sanitaires, l'organisation de la session 2020 du CAPES interne / CAER de documentation a permis de recruter une nouvelle génération de professeurs documentalistes.

Les objectifs de recrutement ont été atteints. Par rapport à la session 2019, les moyennes sont comparables, ce qui confirme le maintien de la sélectivité et du niveau d'exigence de ce concours.

Nous souhaitons aux lauréats un exercice professionnel riche et passionnant qu'il faudra nourrir de compléments de formation leur permettant d'exercer au mieux leurs missions dans un contexte en perpétuelle évolution.

Annexe – Statistiques du concours 2020

Concours du CAPES interne 2020 (données 2019, 2018 et 2017 pour rappel)

Nombre de postes ouverts	30	(30)	(40)	(60)
Nombre de candidats inscrits :	789	(868)	(924)	(1051)
Nombre de candidats présents :	411	(448)	(469)	(597)
Nombre de candidats admissibles :	83	(87)	(85)	(140)
Moyenne des candidats admissibles :	nc	(12,82)	(12,17)	(12,77)
Barre d'admissibilité :	10,60	(10,80)	(10,10)	(10,60)
Nombre de candidats admis sur liste principale :	30	(30)	(40)	(60)
Moyenne des candidats admis sur liste principale :	14,16	(13,94)	(13,49)	(13,61)
Moyenne du dernier candidat admis :	12,95	(10,95)	(10,63)	(10,88)
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire :	10	(0)	(0)	(0)

Concours du CAER 2020 (données 2019, 2018, 2017 pour rappel)

Nombre de postes	25	(28)	(15)	(15)
Nombre de candidats inscrits :	119	(126)	(132)	(137)
Nombre de candidats présents :	77	(94)	(89)	(94)
Nombre de candidats admissibles :	17	(31)	(31)	(33)
Moyenne des candidats admissibles :	nc	(10,17)	(10,72)	(11,03)
Barre d'admissibilité :	08,10	(08,05)	(08,20)	(08,70)
Nombre de candidats admis sur liste principale :	17	(19)	(15)	(15)
Moyenne des candidats admis sur liste principale :	11,60	(11,95)	(12,83)	(11,98)
Moyenne du dernier candidat admis :	10,00	(08,88)	(10,20)	(09,93)
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire :	0	(0)	(1)	(0)